

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLETT, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RECOURS A LA RESSOURCE EN EAU DU FORAGE COMMUNAUTAIRE DE COLTINES : BILAN DE L'ETE 2022

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Saint-Flour Communauté possède deux forages d'eau potable situés sur la commune de Coltines. Ces deux forages réalisés en 1993 par le SIVOM de Saint-Flour Nord puis équipés par la Communauté de Communes de la Planèze alimentent les communes du Syndicat d'adduction en Eau Potable d'Ussel (SIAEP) ainsi que la commune d'Andelat.

En raison de la période de sécheresse survenue durant la période estivale, de nombreuses communes ont vu leur ressource en eau devenir insuffisante pour répondre aux besoins de leur population en eau potable. Ainsi, plusieurs communes et syndicats des eaux sont venus s'alimenter en eau au moyen de citernes remplies à partir de la bête de pompage située à Coltines en présence d'agents de Saint-Flour Communauté.

Ce rapport porte à connaissance les ventes d'eau (Cf. annexe jointe) effectuées durant cette période en faveur des communes ayant sollicité Saint-Flour Communauté.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE des informations communiquées.

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Loïc POUDEUX", written over a horizontal line.

Bilan de la vente d'eau aux communes du 29 juillet au 24 août 2022



AUBRAC
EFFORTAIS
PLA
CALDAGI
RBERIDE

Accuse de réception en préfecture
015-280066680-20220919-DELIB2022-233-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception en préfecture : 30/09/2022

●●● Vente d'eau aux communes non raccordées au forage de Coltines

En raison de la sécheresse, Saint-Flour Communauté a été sollicitée par 4 communes et un syndicat d'adduction en eau potable qui ne sont pas raccordés au forage de Coltines. Cette alimentation par citerne s'est déroulée sur la période allant du 29 juillet au 24 août 2022. Elle concerne les communes suivantes :

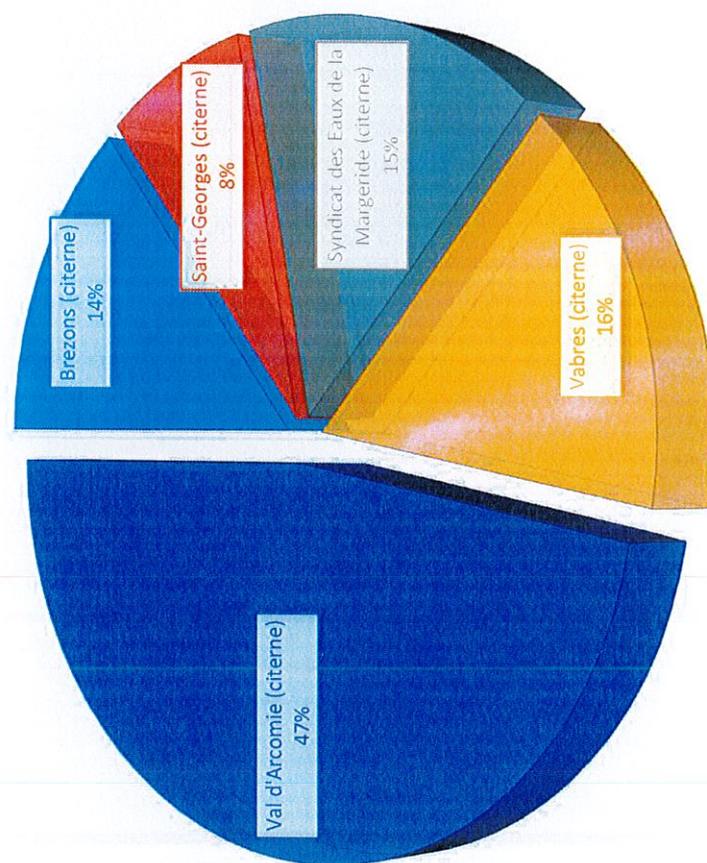
✚ Le détail des ventes est le suivant :

Volumes d'eau vendus aux communes non raccordées au forage de Coltines du 29 juillet au 24 août 2022 en m3	
Brezons (citerne)	168
Saint-Georges (citerne)	92
Syndicat des Eaux de la Margeride (citerne)	178
Volp (citerne)	191
Val d'Arcomie (citerne)	564
Total vente d'eau communes non raccordées	1 193

Accusé de réception en préfecture
015-20076660-2022091901-MLB2022-233-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

●●● Vente d'eau aux communes non raccordées au forage de Coltines

VOLUMES D'EAU DES FORAGES DE COLTINES VENDUS AUX
COMMUNES NON RACCORDÉES AU FORAGE DE COLTINES DU 29
JUILLET AU 24 AOÛT 2022 EN M3



Service Développement Territorial



Analyse des ventes d'eau et comparaison avec les ventes d'eau aux communes raccordées

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220919-DELIB2022-233-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

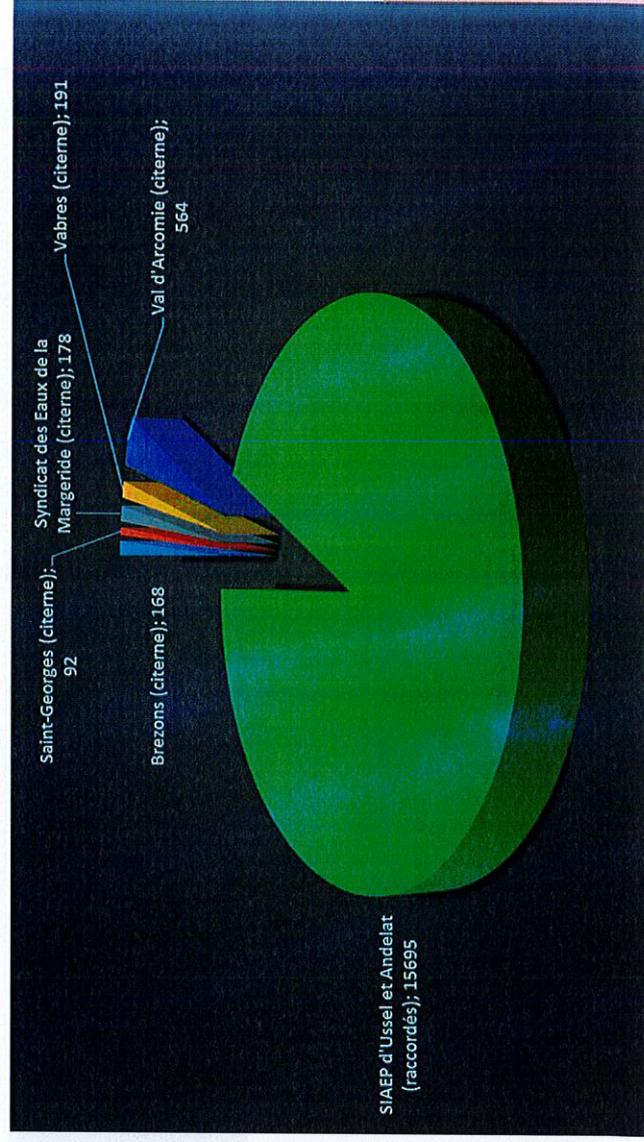
Analyse et comparaison avec la vente d'eau aux communes raccordées

Sur la période allant du 29 juillet au 24 août 2022, Saint-Flour Communauté a vendu 16 888 m³ dont :

- 93% pour les communes raccordées (SIAEP d'Ussel et Andelat)
- 7 % pour les communes non raccordées et qui sont venues à leur charge chercher l'eau au moyen de citernes.

Le détail des ventes est le suivant :

Vente d'eau période du 29 juillet au 24 août 2022 en m ³		
	en m ³	en % du total
Brezons (citerne)	168	0,54%
Saint-Georges (citerne)	92	0,54%
Syndicat des Eaux de la Margeride (citerne)	178	1,05%
Vabres (citerne)	191	1,13%
Val d'Arcomie (citerne)	564	3,34%
SIAEP d'Ussel et Andelat (raccordés)	15695	92,94%
Total	16 888	100%



●●● Incidences sur la nappe

Certaines journées, comme celles du 8 août et 10 août, le forage a été fortement sollicité par :

- La forte demande des communes raccordées ;
- Une demande importante de vente d'eau par citerne.

La conjugaison des deux importantes demandes en termes de volume sur des périodes courtes a fortement sollicité la nappe ce qui s'est traduit par un rabattement relativement important allant jusqu'à 65m notamment sur le forage F2 sachant que les études déconseillent un rabattement inférieur à 70m afin d'éviter le dénoyage des crépines.

Toutefois, dès la fin de cette double sollicitation, la nappe est remontée à son niveau 24h après avec cependant une légère baisse globale de la nappe pendant les mois de Juillet d'août.

Actuellement le niveau de la nappe remonte de manière constante.